**Commerce et Artisanat : L’Etat manque t-il d’ambition en matière d’accompagnement digital ?**

Par Antoine SENTIS

Directeur marketing et communication du [Groupe EBP](http://www.ebp.com)

***Le plan de relance en faveur du Commerce et de l’Artisanat est aussi souhaitable que vital. Cependant, il n’intègre pas suffisamment la nécessaire transformation digitale des TPE, dont la stratégie à déployer ne doit pas se limiter au commerce en ligne. Le recours aux nouveaux outils de productivité, de gestion et de télétravail doit également en faire partie. Explications.***

Les aides d’urgence n’ont pas été suffisantes. C’est pourquoi, le Commerce et l’Artisanat viennent de bénéficier d’un plan de relance de la part de l’Etat. Ces deux secteurs représentent une part importante de l’économie française, avec plus de trois millions d’entreprises réparties sur le territoire national. Cependant, à l’heure de la reprise, la vitalité des petites et moyennes entreprises et des indépendants est en sursis. Et avec eux, la vie des territoires, puisqu’ils contribuent au dynamisme quotidien de nos centres villes, des centre-bourgs ou des communes rurales. C’est pourquoi, un plan de soutien était indispensable aux TPE qui sont les plus durablement touchées dans le Commerce et l’Artisanat. Il ambitionne d’en faire des fers de lance de la compétitivité, de la création d’emplois et de croissance.

Ce plan de relance est vital pour 3 raisons :

1. **La trésorerie** : Ce plan va accompagner les artisans, commerçants de proximité et les Indépendants en renforçant leur trésorerie, avec plus de 900 millions d'euros supplémentaires dès 2020 et en levant des freins administratifs pour faciliter le rebond.
2. **Les changements structurels :** Le plan prévoit des mesures renforcées pour les TPE et les PME qui souhaitent engager ou accélerer leur transition numérique ; source de croissance confortée, voire de résilience en cas d’éventuel retour de l’épidémie.
3. **Le commerce de proximité** : Le plan permettra de créer des foncières spécialisées pour racheter et rénover 6000 petits commerces dans les prochaines années.

S’agissant des changements structurels, il était temps que la France prenne la mesure de son retard dans la capacité des TPE à se digitaliser. En effet, une fracture numérique s’est formée entre les TPE et le reste des acteurs de l’économie. Seule une sur trois a pris le chemin de cette transformation (Enquête OpinionWay 2019). C’est pourquoi, dans ce plan de relance, le Gouvernement entend leur proposer un parcours sur mesure, pour les aider à saisir des parts de marché grâce à l’économie numérique.

Ou encore d’associer les collectivités locales, pour qu’elles aident au financement et à l’ingénierie d’actions collectives visant les plateformes de commerce locales notamment.

Mais sera-ce suffisant ? A long terme, le Commerce et l’Artisanat doivent pouvoir répondre aux nouveaux modes de consommation, tout comme à la concurrence des plateformes de commerce en ligne. Mais aussi faciliter les échanges d’informations, gagner du temps afin d’améliorer la relation client. Pour cela, ces deux secteurs devront investir dans des formations spécifiques, en terme d’analyse et de ciblage des marchés, pour que le web soit plus qu’une simple vitrine pour eux.

Il convient dès lors, pour se donner les moyens de nos ambitions, de les accompagner dans une démarche plus globale : former les équipes, se former au process pour monter en compétence sur le plan technique et financer les investissements. Cela suppose de réunir autour de ces TPE, des acteurs qui faciliteront ce déploiement, à savoir les éditeurs, les prestataires IT et les experts-comptables notamment. Car au delà de la fourniture d’outils et de logiciels, ces partenaires indispensables permettront aux TPE, d’élaborer une stratégie globale de transformation digitale. Elles gagneront alors en productivité.

De plus, la démocratisation du télétravail à une échelle d’envergure pose la question de la sécurité des données et des flux ; problématique centrale que l’Etat n’a pas envisagé pour elles, alors que les TPE y sont sensibles. Pourtant, la cybersécurité doit être au centre de ce développement, tant pour elles que pour leurs clients et leurs partenaires.

Enfin, cela suppose une couverture nationale, tant en fibre qu’en réseau 5G, qui fait tant défaut dans les territoires ruraux. Mais aussi d’abolir les zones blanches. Il serait dommage que les TPE s’équipent d’outils en ligne, mobile et collaboratif, sans bénéficier des infrastructures indispensables.

En conclusion, Il est à espérer qu’à défaut d’un Ministère de plein exercice dédié au Numérique, le nouveau Ministre délégué aux PME relève, à sa place, ces différents défis. Mais le sujet étant transversal, c’est désormais tout le gouvernement qui doit se sentir concerné et s’atteler à cette tâche.

**A propos de l’auteur :** [*Antoine SENTIS*](https://www.linkedin.com/in/antoine-sentis-17302743/)*, 33 ans, Directeur marketing et communication du Groupe EBP, auparavant ingénieur commercial en charge d'un réseau d'intégrateurs sur le terrain. ancien collaborateur de France Télévision Publicité. Diplômé de l'ISG - Institut Supérieur de Gestion*